

Réf.: C2.08-1287  
Lettre circulaire

Luxembourg, le 8 octobre 2008

A tous les établissements de crédit

***Concerne: Reporting statistique - module de collecte titre par titre***

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de nous référer à la circulaire BCL 2007/213 par laquelle la BCL a introduit un nouveau module de collecte titre par titre pour les investissements de portefeuille.

La circulaire BCL 2007/213 a eu pour objet de faire entrer en vigueur les recueils d'instructions «Reporting titre par titre des établissements de crédit» et «Manuel de transmission électronique du reporting titre par titre des établissements de crédit». Ces deux documents sont disponibles sur le site Internet de la BCL et peuvent être téléchargés à partir des adresses suivantes:

[http://www.bcl.lu/fr/reporting/banques/Reporting\\_TPT/index.html](http://www.bcl.lu/fr/reporting/banques/Reporting_TPT/index.html)

[http://www.bcl.lu/en/reporting/banks/Reporting\\_SBS/index.html](http://www.bcl.lu/en/reporting/banks/Reporting_SBS/index.html)

Par ailleurs, nous souhaitons vous informer qu'une «foire aux questions» relative à la collecte titre par titre est disponible à partir des adresses suivantes:

[http://www.bcl.lu/fr/reporting/banques/FAQ\\_Banques\\_TPT.pdf](http://www.bcl.lu/fr/reporting/banques/FAQ_Banques_TPT.pdf)

[http://www.bcl.lu/en/reporting/banks/FAQ\\_Banks\\_SBS.pdf](http://www.bcl.lu/en/reporting/banks/FAQ_Banks_SBS.pdf)

Dans ce contexte, nous souhaitons rappeler que les établissements de crédit doivent remettre, sur base mensuelle, deux fichiers séparés dont le premier reprend les données

du bilan (actif et passif) alors que le second reprend les éléments du hors-bilan soumis à la collecte.

Afin de gérer de façon optimale, aussi bien pour la BCL que pour les établissements de crédit concernés, l'introduction de cette nouvelle collecte nous vous saurions gré de nous indiquer pour le 15 octobre 2008 au plus tard:

- les coordonnées (nom, numéro de téléphone et adresse électronique) de la (des) personne(s) de contact en charge de la compilation et de la transmission des données du bilan et/ou des éléments du hors-bilan
- si votre établissement de crédit est en mesure d'effectuer des tests de transmissions du nouveau reporting titre par titre et, dans l'affirmative, à partir de quelle date

Nous vous saurions gré de fournir ces informations, soit par courrier aux soussignés, soit en transmettant un courrier électronique à l'adresse électronique [reporting.banques@bcl.lu](mailto:reporting.banques@bcl.lu).

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG



Germain Stammet

Chef de la section Statistiques  
extérieures



Roland Nockels

Chef du Département Statistiques